



Le Bulletin

N°1 février 2016

ÉDITORIAL

C.O.M.P.A. a été fondé dans le but de défendre nos professions en liens avec l'écotourisme et la mer, et les rencontres avec les cétacés.

C.O.M.P.A. existe parce qu'il était nécessaire de répondre aux attaques injustifiables de certaines associations écologistes qui viennent systématiquement dénigrer notre travail en mer sans aucun fondement.

C.O.M.P.A. est aujourd'hui légitime pour être un interlocuteur direct de notre autorité de tutelle et répondre aux échanges et débats dans le cadre de notre activité en mer.

C.O.M.P.A. souhaite bien au-delà de son cadre traditionnel être un partenaire de programme scientifique de veille du milieu marin pour répondre aux besoins de la connaissance dans le respect de la biodiversité marine.

C.O.M.P.A. aspire à fédérer largement autour de son collectif, les acteurs de la pêche sportive, d'élargir son socle régional, pour représenter demain, l'association référente au niveau national.

C.O.M.P.A. se veut fidèle à ses engagements au profit de son seul slogan :

"Parce que la mer est notre métier"

Thierry POURRERE

Président du C.O.M.P.A.



**COLLECTIF DES OPERATEURS MARINS
PROFESSIONNELS AZUREENS**

1767, Avenue de Fréjus
«Les Terrasses d'Eden» B
06210 Mandelieu
Tél : 06 51 73 70 17

www.compa-mer.com - contact@compa-mer.com
Association Loi 1901 déclarée au JO le 15/11/2013 sous le N° W061004672

Le Bulletin, responsable de publication Martial Frémont
Impression / Maquette MGM06 - Dépôt légal février 2016

SOMMAIRE

- P1 Edito
- P2 & 3 Des actions pour l'avenir et au-delà...
- P4 & 5 L'usage de l'avion dans le cadre des activités de rencontres avec les cétacés
- P6 Rencontre avec Philippe Maurt
- P7 Actualités...



Les interactions humaines avec les cétacés dans le bassin azuréen français au sein du sanctuaire Pelagos.

Auteur Philippe MAURT

Ethologue Docteur des universités Paris Descartes et Sorbonne.

Le C.O.M.P.A. a été en 2013 à l'initiative de la première expertise sur les interactions de nage avec les dauphins dans le bassin azuréen.

Cette étude se base sur une synthèse de la pratique des activités dans le bassin azuréen. Ce rapport laisse découvrir des éléments favorables à un exercice professionnel responsable et durable de ces métiers. Aucune perturbation des espèces de dauphins ou de baleines n'est à déplorer dans les interactions de nage entre humains et animaux.

Les conclusions de ce rapport prônent un rapprochement des différents opérateurs et des institutionnels associatifs pour renouer le fil d'un dialogue interrompu sans raison évidente.

Le point d'orgue de ce rapport se voulant même rassurant sur l'absence évidente d'intensification de l'activité de nage dans le bassin azuréen en raison de la spécificité du lieu et des investissements à effectuer pour un travail de niche économique.

(À lire en intégralité sur le site du C.O.M.P.A)



Etude visant à estimer les retombées générées par des activités de nage avec les cétacés en Méditerranée nord - occidentale (sanctuaire Pelagos) (février 2015).

Auteur Laurent DELMAS

Enseignant chercheur, Maître de conférence à l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines.

A l'initiative de C.O.M.P.A une étude pour estimer de manière précise les retombées économiques générées par ces activités.

Une volonté d'englober les participants de ces sorties, mais aussi les accompagnants de façon plus globale. Il était alors utile de mesurer les retombées économiques indirectes, soit le flux des dépenses indirectement généré par la présence des clients de ces pratiques, à partir de l'instant où cela profite à de multiples bénéficiaires localisés dans la région où se situe les départs pour nager avec les cétacés.

«DES RETOMBÉES DE PLUS DE 2 MILLIONS D'EUROS POUR LE TERRITOIRE AZURÉEN»

Une étude qui a été faite sur un questionnaire concentré sur les trois seuls opérateurs professionnels et membres de C.O.M.P.A qui proposent la nage avec les dauphins.

Sur une synthèse cumulée de 140 sorties, ce travail effectué sur la saison 2014 (saison médiocre en terme de météo) un questionnaire type d'enquête proposé de façon volontaire a pu au final estimer à plus de 2 millions d'Euros de retombées et de dépenses indirectes pour les acteurs du tourisme en général.

Il est vital de constater que si cette pratique commerciale devait s'interrompre, au-delà de l'impact direct sur les sociétés et leurs personnels, le manque à gagner serait d'environ de 2 millions d'euros pour le territoire terrestre proche (Alpes-Maritimes et Var) du sanctuaire Pelagos, rapporté au 14,5 Milliards d'Euros annuels des activités de biens et de services sur le territoire.



CHARTE POUR UNE PRATIQUE DURABLE DU WHALE WATCHING ET DE LA NAGE A PROXIMITÉ DES CETACÉS

Sous la coordination de Katja SONTAG, Enseignant chercheur à l'université de Nice - Maître de conférence, habilité à diriger des recherches à la faculté de droit.

En 2014 C.O.M.P.A. a décidé d'élaborer une charte de qualité pour encadrer professionnellement les activités écotouristiques avec les cétacés pour une pratique durable du whale watching et de la nage à proximité des cétacés.

(Extraits de la charte)

2.2. Sécurité des conditions d'approche des cétacés :

La sécurité des approches de cétacés par les pratiquants est garantie par l'observation de plusieurs règles pratiques, dont les opérateurs s'assurent du respect à chaque sortie :

- Information des pratiquants :

Les participants sont informés lors de leurs visites sur les sites internet des opérateurs et lors des réservations que les d'activités écotouristiques de nage à proximité des cétacés sont réservées à des personnes sachant nager, étant à l'aise dans l'eau et étant en bonne condition physique.

Avant le départ et avant chaque mise à l'eau, le capitaine du navire :

- explique aux participants de déroulement de la sortie

- explique aux participants les consignes de sécurité aussi bien à bord du navire pendant la navigation, que, le cas échéant, lors des mises à l'eau.

- les consignes de sécurité sont répétées avant chaque mise à l'eau

- Conditions de participation à l'activité de nage à proximité des cétacés :

- Les enfants de moins de 14 ans ne sont admis qu'accompagnés d'au moins un adulte et sous sa responsabilité

- Avant le départ, les participants signent une déclaration selon laquelle ils savent parfaitement nager et ne présentent aucune contre-indication ou problème de santé incompatibles avec l'activité et la nage en mer au large.

- Conditions de l'approche de l'activité de nage à proximité des cétacés :

Comme noté plus haut, il s'agit d'activités de nage en surface, avec obligation de port d'une combinaison/shorty en néoprène sans plombs de lestage, ce qui exclut toute forme d'apnée ou de plongée sous-marine.

Article 3 : Règles éthiques de l'approche des cétacés

Les pratiquants d'activités écotouristiques d'observation des cétacés sont des hôtes privilégiés et éphémères du milieu maritime.

Ces activités peuvent permettre aux pratiquants d'observer des dauphins bleus et blancs, des rorquals communs, des cachalots, des globicéphales noirs, des dauphins de Risso, des tortues ou des poissons lune.

Il est précisé que l'équipe met tout en œuvre pour approcher les cétacés, sans obligation de résultat.

Depuis que l'homme navigue, les dauphins se sont toujours approchés des navires pour jouer à l'étrave et dans leurs vagues, et ce sont toujours eux qui décident de rester ou bien de s'en aller, ils ne se sentent donc jamais menacés ou agressés.

Le respect de ces espèces et de leur milieu est au cœur de la démarche des signataires de cette Charte.

Le respect du milieu et des espèces est garanti par l'observation de plusieurs règles éthiques :

- Limitation du nombre de navires :

Jamais plus d'un navire à la fois ne s'approche d'un animal ou d'un groupe d'animaux.

Les approches ont lieu au large, en pleine mer, avec un seul navire à la fois, les animaux marins peuvent donc se déplacer où et quand ils veulent, ils ne sont jamais coincés dans une baie ou entre plusieurs navires et ne sont donc jamais harcelés.

- Limitation du nombre de nageurs :

Les mises à l'eau avec les animaux marins se font avec un maximum de 6 participants à la fois, plus l'encadrant

- Gestes interdits :

Les mises à l'eau avec des nurseries de cétacés sont prohibées.

Les contacts physiques avec les animaux marins sont prohibés.

La trajectoire d'approche doit permettre aux animaux de percevoir les navires afin de ne pas les surprendre ou les effrayer.

Le ou les moteurs des navires doivent être débrayés afin que les hélices ne soient pas en rotation lors des mises à l'eau ou remontées à bord des participants ou de l'équipage.

- Limitation de la perturbation :

Un repérage aérien effectué par un équipage spécialisé et expérimenté est possible pour les opérateurs qui le souhaitent, ce repérage aérien permet :

- d'optimiser les temps de recherche et donc par voie de conséquence, de favoriser un meilleur bilan carbone de la consommation énergétique des navires

- d'optimiser les choix de la sélection des espèces et des groupes à observer

- d'optimiser la qualité de l'approche des navires en fonction du déplacement des cétacés et des règles déontologiques de la présente Charte

- de détecter la position éventuelle de micro déchets de surface et de nappes de pollutions dans la zone du sanctuaire et ainsi d'en informer les autorités compétentes en matière de lutte contre la pollution...

DOSSIER : POUR L'USAGE D'UN AVION DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE RENCONTRES AVEC LES CÉTACÉS

Dans beaucoup de pays où l'on pratique l'écotourisme baleinier, le repérage à bord de bateaux vient s'enrichir de supports additionnels pour aider à la reconnaissance des cétacés.

L'usage d'un hydrophone peut sur certaines unités commerciales qui partent en mer à la journée aider à la localisation de mammifères marins. D'autres sur des durées plus courtes préfèrent la collaboration avec un aéronef pour optimiser leur court temps en mer.

L'avion et les cétacés, c'est une histoire jumelée, le milieu scientifique marin l'utilise depuis longtemps. Le volet d'activité est vaste, suivi de population, repérage de zone de pollution, identification des espèces. Notre mémoire collective se souvient des expéditions de LA CALYPSO du Commandant COUSTEAU et de son incontournable hélicoptère éclairer de mission.

Pourtant si l'avion représente un atout pour les opérateurs professionnels d'activités avec les cétacés il pousse à une polémique entretenue par une frange d'écologistes radicaux qui considère que la présence d'un avion en zone d'observation reste un facteur nuisible et perturbateur pour les cétacés.

Dans cette polémique, le collectif C.O.M.P.A. n'a pas pour vocation de choisir pour ses adhérents le fait d'utiliser ou non un avion pour leur travail. Chacun doit avoir ce choix de déterminer le contour de son repérage.

Il faut constater aujourd'hui que la grande majorité des compagnies de whale watching à Villefranche sur Mer dans les Alpes-Maritimes et au Lavandou dans le Var collaborent avec un opérateur aérien.

On peut même dire que l'exploitation de l'avion est née en même temps que l'activité au début des années 2000. Le repérage aérien est devenu un partenaire indissociable du whale watching dans le sud de la France.

Pour aller au-delà de la polémique du pour ou du contre, notre groupement a voulu donner la parole aux acteurs représentatifs pour tenter de trouver une vraie réponse.

L'avion serait-il un perturbateur sonore par sa nuisance sonore du fait de son vol autour des cétacés ?

Roger ARQUIER est pilote spécialisé dans la reconnaissance aérienne et scientifique des cétacés, pionnier titulaire d'un manuel d'activité particulière. Il a été le premier à sillonner la grande bleue pour les opérateurs de whale watching. Ce pilote confirmé, ancien membre du GIS3M a été aussi le premier opérateur aérien validé par le label de whale watching du Sanctuaire PELAGOS.

Son témoignage est précieux dans ce débat brûlant :

"Le vol en avion en phase de croisière est de 1000 pieds (300 mètres). C'est une hauteur pour couvrir avec une bonne visibilité horizontale un large champ de repérage. Dans le cas où nous détectons un ou des cétacés nous pouvons descendre à 500 pieds (150 mètres). Une altitude encore suffisamment élevée pour effectuer des survols circulaires pour valider et guider le bateau en approche. Une hauteur en tout cas en rien perturbante pour les cétacés". Le pilote vient nous confier également que son avion dispose de silencieux sur ses moteurs.

"En plus de 15 ans d'activités, je suis formel, je n'ai vu aucune modification comportementale de dauphin ou de baleine par le survol de mon avion". Carnets d'observations à l'appui, **Roger ARQUIER** qui est aussi maintenant pilote pour le réseau de veille S.I.L.L.A.G.E. semble balayer les polémiques fumantes qui ne sont étayées par aucune preuve en Méditerranée nord-occidentale.

DOSSIER : POUR L'USAGE D'UN AVION DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE RENCONTRES AVEC LES CÉTACÉS

Pour **Olivier SAVANNIER** acousticien de formation C.N.A.M. et hydrographe de profession, également ancien membre d'European Cetacean Society, la notion de gêne d'un petit avion semble être faible.

"Un avion type Cessna produit un bruit d'un niveau moyen de 70-80 dB (réf. E.A.S.A approved noise levels). À 150 mètres d'altitude au-dessus d'individus observés la distance effective vient atténuer de 20 - 25 db le niveau de bruit, soit à l'arrivée un niveau de bruit maximum de l'ordre de 50 à 60 dB. Cette onde sonore est alors réduite de plus de la moitié à l'interface air-eau laissant alors une onde résultante non corrigée de bruit de fond sous-marin ambiant au niveau de l'oreille interne des cétacés d'un niveau très faible."

Dans ce cadre il semble peu probable de voir des modifications de type comportemental. Depuis l'origine du whale watching en France s'il y avait eu un changement d'attitude des cétacés il aurait été signalé par les professionnels à bord, ce qui n'a jamais été le cas.

Des éthologues en phase avec l'usage d'un avion !

Timothée REICHLIN, éthologue titulaire d'un MASTER d'ÉCOLOGIE - ETHOLOGIE de l'Université de Strasbourg a été invité pendant 2 ans dans les Alpes-Maritimes dans des campagnes de whale watching en 2013 et 2015. Pour le jeune scientifique l'avion dégage des informations précises, il permet au bateau d'adopter une trajectoire optimale.

"Contrairement à ce que l'on raconte l'avion n'est pas le moyen infaillible pour voir des cétacés. Dans beaucoup de cas la nature reprend ses droits, selon la distance et la zone commerciale l'avion peut aussi ne rien voir, c'est statistiquement prouvé, on n'est pas à l'abri d'une sortie blanche et beaucoup de sorties sont vierges de rencontres avec les baleines ou les cachalots. L'avion en tout cas, n'est pas un outil d'intensification des contacts."

Enfin pour le **Dr Philippe MAURT**, éthologue et auteur en 2015 d'un guide naturaliste sur les cétacés du bassin Azuréen, l'usage d'un avion dispose à ses yeux d'éléments fondamentaux pour le couplage avec un bateau de surface.

"Au-delà de la localisation en mer le paramètre le plus précieux résulte dans le guidage d'une approche si l'avion ne garantit pas la localisation des mammifères marins de façon systématique il est un élément clé pour régler les approches, il permet ainsi toute phase brusque de rupture de vitesse d'un navire au contact, dans ces phases délicates le bateau peut ainsi décélérer de manière constante pour approcher en douceur et à bonne distance des cétacés".

Avec l'ensemble de ces considérations, C.O.M.P.A. n'est pas en mesure de trancher le débat sur l'usage ou non d'un avion, pour le collectif des opérateurs marins professionnels, il reste un moyen favorable dans la qualité des approches d'un écotourisme baleinier durable et responsable.

Le trafic aérien commercial peut être plus problématique ?

Depuis 20 ans les effets du bruit anthropique sur les cétacés est un sujet prolix.

Il existe pourtant peu d'études sur les effets du bruit des avions sur les mammifères marins.

Citons la revue de référence de Richardson et Al (1995).

Selon Jolanda A. Luksembourg (2009), l'analyse des effets du bruit des avions sur les mammifères marins est complexe (Richardson et Al, Novacek et Al 2007).

S'il existe un examen détaillé air et eau qui a été fourni par Richardson et Al (1995), il en résulte que le niveau sonore produit par des avions supérieurs à 120 dB re 20 tp à 1m pourrait avoir des effets profonds sur les populations de cétacés à proximité des aéroports et le long des trajectoires de vols occupés.



Philippe Maurt est un cinéaste et un éthologue reconnu pour son travail scientifique et ses films sur le monde du vivant.

Éthologue spécialiste des cétacés, il a été un des premiers scientifiques à soutenir l'action du C.O.M.P.A.

Dans une actualité riche, entre une sortie de film sur les dauphins, la réédition de son ouvrage naturaliste "les cétacés du bassin azuréen " il vient ici témoigner...

C.O.M.P.A. : "Vous avez été le premier scientifique à défendre la nage avec les dauphins dans le bassin azuréen".

Philippe Maurt : "C'est vrai, même s'il y a 15 ans j'étais un peu septique et réservé sur cette activité avec les mammifères marins. Avec le recul et le temps j'ai révisé ma position, j'ai pu voir que cette activité s'était pleinement intégrée dans le panel écotouristique. L'intensification commerciale qui était à craindre ne s'est jamais produite, et les quelques opérateurs qui pratiquent la nage avec les cétacés se sont organisés pour défendre une activité de qualité exclusivement professionnelle. Alors aujourd'hui je suis content de voir que je ne suis plus le seul scientifique à partager ce point de vue".

C.O.M.P.A. : "Certains vont dire que tout cela n'est pas très écologique, non ?".

Philippe Maurt : "Je ne sais pas trop ce que veut dire le mot écologique, nous sommes tous écologistes, comme le disait un humoriste, vous connaissez vraiment beaucoup de gens qui veulent la destruction de leur planète. Plus sérieusement je m'intéresse au monde du vivant par le biais des sciences humaines. J'ai eu la chance de suivre l'enseignement de Boris Cyrulnick en éthologie humaine et animale à l'Université de Toulon, de croiser les enseignements de Pascal Pick du Collège de France, d'être dirigé pour ma thèse Doctorale à la Sorbonne par le Professeur Jacques Goldberg, prix de l'Académie française en 2000. Alors quand on a la chance de croiser ces grandes personnalités, on ne peut que rester ouvert à la sagesse. Dans l'ensemble, je suis plus proche d'un courant Humaniste avec ses grands principes cardinaux la curiosité, la priorité au savoir et la tolérance, un beau programme je pense (sourires)".

C.O.M.P.A. : "Il est parfois difficile de vous définir professionnellement, Cinéaste, Éthologue qu'est ce qui compte le plus aujourd'hui pour vous ?".

Philippe Maurt : "Les deux sans aucun doute, j'ai commencé dans l'audiovisuel, je suis allé au début vers l'éthologie pour mieux aborder le comportement animal que je voulais filmer. Aujourd'hui c'est l'éthologie qui est au cœur de mes films. C'est un tout. Les dix ans de recherches fondamentales universitaires viennent se fondre naturellement dans mon témoignage éthologique et ma vision filmique".

C.O.M.P.A. : "Quels sont vos projets en cette année 2016 ?".

Philippe Maurt : "Ils sont multiples continuer à faire des films bien sûr, les partager avec les gens c'est essentiel. Je devrai sortir un prochain ouvrage scientifique sur les cétacés dans le courant de l'automne. Et puis j'ai fondé le réseau S.I.L.L.A.G.E. qui est un programme de veille sur l'ensemble des cétacés du bassin azuréen, un organisme totalement indépendant basé sur un volontariat absolu qui délivrera un rapport annuel sur la thématique des cétacés et cela en parfait partenariat avec les opérateurs professionnels des activités de whale watching et de nage. L'occasion aussi pour moi de jouer un rôle de coordination scientifique dans ce bassin méditerranéen à qui je dois mes plus belles émotions avec ces fascinants cétacés".

(Propos recueillis par Isabelle Frémont)

PARTENARIAT

L'association C.O.M.P.A. passe en 2016 un partenariat en qualité de membre associé avec le programme de veille éthologique S.I.L.L.A.G.E. Le collectif des opérateurs est sensible à la démarche indépendante de ce programme scientifique basé sur l'édition annuelle d'un rapport sur la situation des cétacés dans la zone des 20 miles. De son côté S.I.L.L.A.G.E. qui veut rester parfaitement autonome fonctionnera avec le maillage volontaire de la grande majorité des opérateurs qui sont présents en mer l'été dans l'axe des Alpes-Maritimes et du Var.

RENCONTRE AU MINISTÈRE

C'est en ce début d'année 2016 à Paris que le président du C.O.M.P.A. **Thierry POURRÈRE** et **Jean-Christophe CANE** en charge des questions de pêche sportive au sein du collectif sont allés au Ministère de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture. Ce rendez-vous avec **Fabien LEGALLOUDEC** chargé de mission a été l'occasion d'exposer les travaux et les actions du C.O.M.P.A. Un bilan positif de cette réunion et une prise en compte du sérieux de l'association viennent donner le signal fort que C.O.M.P.A. puisse devenir demain un organe de représentation nationale s'il fédère la trentaine d'opérateurs généralistes de l'hexagone. A suivre...

FOCUS SUR LA NAGE A PROXIMITÉ DES CÉTACÉS

La nage avec les dauphins sujet passionné qui a vu naître la base de défense de notre collectif. Nager à proximité des cétacés, un rêve d'enfance bercé par la mythologie de l'Antiquité.

Cette rencontre en milieu naturel fait l'objet aujourd'hui de pratiques diverses dans toutes les mers et océans du monde entier.

Dans le sud de la France cette pratique professionnelle est sans doute une des plus rigoureuses au monde dans les critères d'approches et les conditions de sécurité. Malgré cela certaines personnes s'obstinent encore à dénigrer ces nages.

La rencontre avec les cétacés est pourtant un moyen fabuleux de découvrir loin des delphinariums, des animaux libres. Si le whale watching apporte la sensibilisation par l'émerveillement des observations, la nage avec les cétacés procure une sensation d'un partage intense qu'il n'est pas toujours facile d'expliquer par des mots. Cette émotion extrême, certaines personnalités du milieu marin peuvent elles aussi en parler avec passion.

Florilège dans les médias :

Dr Monika MÜLLER-WILKE (Ethologue et spécialiste reconnue dans le comportement des grands dauphins et des dauphins ambassadeurs) :

Dans «Le Magazine Femme Actuelle» à la question : "Est-ce déconseillé de nager avec eux ?"

Elle répondait : ***"Non, nager et jouer avec un dauphin procure une sensation unique, mais il faut le faire qu'après s'être renseigné sur le comportement de l'animal. adressez vous en tout cas à des groupes de spécialistes comme le réseau cétacé ou à un Office de Tourisme".***

François SERANO (Docteur en Océanographie, plongeur professionnel, ancien conseiller du Commandant Cousteau, cofondateur de Longitude 181 nature, Co-scénariste du film «Océans» de **Jacques PERRIN**) :

"C'est le nombre et la vitesse de ces engins motorisés qu'il faut régler...mais lorsqu'un troupeau de globicéphales s'approche et encercle le bateau, moteur arrêté la situation est bien différente. J'ai vécu plusieurs fois ces moments magiques où les animaux viennent vous chercher pour jouer..." extrait d'un entretien à scuba-people.com.

Nicolas HULOT (Fondation pour la planète en marge de la COP 21 et pour les 40 ans de l'émission TV THALASSA) :

"Moi j'ai toujours pensé que si l'on prenait les 20 chefs d'États les plus puissants et qu'on les faisait nager avec des baleines, je pense que cela faciliterait les accords de la COP 21 à Paris, curieusement de les faire nager avec les baleines, les réhumaniseraient".